



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 49787

Texte de la question

M. Jérôme Lambert attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les difficultés rencontrées par les médecins généralistes de Charente en matière d'organisation et de financement des maisons médicales de garde. À l'exception de la prise en charge du loyer de la maison médicale de garde par l'Union générale des caisses d'assurance maladie, aucune subvention n'a été versée afin qu'un aménagement minimal des locaux ne permette aux praticiens d'exercer dans des conditions satisfaisantes. De plus, contrairement à ce qui a été annoncé par le cahier des charges de la permanence des soins en Charente de décembre 2008, aucune information à destination du grand public sur les nouvelles utilisations des permanences de soins n'a été diffusée par les tutelles. Les praticiens eux-mêmes ont dû éditer, à leur charge, des affiches dans ce sens ! De surcroît, les médecins généralistes exerçants en milieu rural et auxquels il est demandé de privilégier les consultations à la maison médicale de garde se trouvent confrontés au problème de mobilité d'une population âgée. Aussi, une réflexion sur l'organisation des transports devrait être engagée pour pallier ces réalités humaines et territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Lambert](#)

Circonscription : Charente (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49787

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4809

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)